



## Assemblée communale ordinaire du 20 avril 2010

### ► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2009 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Comptes du Foyer St-Joseph 2009
  - a) présentation
  - b) rapport de la commission financière
  - c) approbation
3. Comptes communaux 2009
  - a) comptes de fonctionnement
  - b) rapport de la commission financière
  - c) approbation
  - d) comptes d'investissement
  - e) rapport de la commission financière
  - f) approbation
4. Renouvellement du mandat de fiduciaire
5. Budget complémentaire 2010 pour le VDSL
6. Eclairage public, décision de principe
7. Vente de terrain à la Joretta
8. Divers

**Présidence** M. Jean-Marc Piguët, Syndic

**Membres présents** 67 personnes dont 1 arrivant après l'approbation du procès-verbal et 2 durant les comptes 2009 du Foyer St-Joseph.

**Scrutateurs** Table 1 : Jean-Marc Seydoux (y compris table du Conseil communal)  
Table 2 : -  
Table 3 : Marc Schnider  
Table 4 : Nicolas Chollet

### **Mardi 20 avril 2010, 20h00**

En préambule de cette assemblée communale, M. Jean-Marc Piguët, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 14 du 9 avril 2010.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Jean-Marc Piguët invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.



## ► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2009

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.

### ***Ouverture à la discussion***

Aucune remarque

### ***Approbation***

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2009 est approuvé, à raison de 63 oui et 1 abstention.

## ► 2. Comptes du Foyer St-Joseph 2009

### ***Présentation***

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation des comptes 2009 du Foyer St-Joseph qui se soldent par un déficit de Fr. 6'940.- après amortissements extraordinaires et provisions.

### ***Rapport de la commission financière***

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver les comptes 2009 du Foyer St-Joseph tels qu'ils ont été présentés.

### ***Ouverture à la discussion***

Aucune remarque

### ***Approbation***

Les comptes 2009 du Foyer St-Joseph sont approuvés, à main levée, à raison de 64 oui et 1 abstention.

## ► 3. Comptes communaux 2009

### ***COMPTES DE FONCTIONNEMENT***

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

#### **0. Administration : charges Fr. 465'074.- / produits Fr. 133'845.-**

*Assemblées, Conseil communal* : jetons du Conseil communal Fr. 5'000.- moins élevés qu'au budget 2009

*Administration générale* : l'engagement d'Aurélié Grandjean à 85%, en remplacement de Carole Vulliamy en arrêt maladie a été compensé par les allocations perte de gains. Au total, Carole Vulliamy à 100%, Aurélié Grandjean à 85%, Valérie Kolly à 40%, Nathalie Bovigny à 31%, soit 2.56 postes à plein temps pour 1360 habitants.

#### **1. Ordre public : charges Fr. 173'837.- / produits Fr. 151'486.-**

*Protection juridique* : les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune

*Police du feu* : dernier exercice avant la fusion, comprenant l'achat du bus

*Militaire* : participation au stand de tir

*Protection civile* : premier effet de la vente de parcelles à Romanens, l'augmentation en charge et en produits de la contribution de remplacement abris PC.



## **2. Enseignement et formation : charges Fr. 1'130'790.- / produits Fr. 159'265.-**

*École enfantine* : participation aux dépenses cantonales (charges liées)

*Cycle scolaire obligatoire* : participation aux dépenses cantonales et régionales (charges liées) Fr. 568'000.-, Transports scolaires Fr. 142'000.- dont une partie directement prise en charge par le canton, Activités et fournitures scolaires Fr. 74'000.-. Les recettes sont constituées essentiellement du remboursement cantonal pour l'achat et les frais des bus scolaires

*Écoles spécialisées* : contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées)

*Formation professionnelle* : participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires

*Administration et bâtiments scolaires* : commission scolaire, charge de chauffage, entretien et amortissements des bâtiments scolaires

Des travaux d'entretien et rénovation des bâtiments scolaires ont été effectués pour un montant global de Fr. 37'000.-. Les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

## **3. Culte, culture et loisirs : charges Fr. 140'077.- / produits Fr. 6'388.-**

*Culture* : participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune et dons aux sociétés

*Sport, piscine, centre sportif* : conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien

*Autres loisirs* : bibliothèque, passeports vacances.

## **4. Santé : charges Fr. 365'476 / produits Fr. 19'970.-**

*Santé* : il est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition

*Hôpitaux* : il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère pour Fr.45'378.-, les frais de fonctionnement étant pris en charge par le Canton. Un montant de Fr. 20'188.- concerne la part aux ambulances du district

*Homes* : contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres)

*Soins ambulatoires* : soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées)

*Prophylaxie* : lutte contre les poux

*Service médical des écoles* : service dentaire scolaire (remboursé) et subventions aux soins dentaires selon le règlement communal.

## **5. Affaires sociales : charges Fr. 305'424.- / produits Fr. 15'868.-**

Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil.

Le personnel de l'Accueil extrascolaire n'est plus salarié par la commune de Sâles, mais par le foyer, d'où la diminution en charges et produits.

*Invalidité* : charges liées du canton

*Homes* : déficit du Foyer St-Joseph Fr. 6'940.-

*Assistance* : charges liées cantonales et régionales, concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour Fr. 72'691.-, le Fonds cantonal pour l'emploi pour Fr. 16'116.- et les primes assurances maladies pour indigents pour Fr. 7'086.-.

## **6. Transports et communications : charges Fr. 354'235.- / produits Fr. 76'768.-**

Les frais liés au déneigement se montent à Fr. 76'857.- pour un budget prévu à Fr. 40'000.-. L'entretien des routes et l'éclairage public a coûté Fr. 17'000.-.

Frais de l'éclairage public (consommation) Fr. 12'469.-.

Imputations internes de l'amortissement : amortissements obligatoires et intérêts des dettes pour près de Fr. 82'000.-

La facturation du service à des tiers correspond à la ventilation des heures effectuées par l'employé communal pour les autres dicastères, principalement l'entretien des bâtiments communaux.

*Produits* : imputations internes pour utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères.



## **7. Environnement : charges Fr. 607'916.- / produits Fr. 536'080.-**

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

*Approvisionnement en eau* : achat et vente d'eau, entretien du réseau et des compteurs

*Protection des eaux* : charges : frais de l'AIMPGPS (station d'épuration), entretien du réseau d'épuration

produits : taxes d'épuration

*Ordures ménagères* : De manière générale, on constate une stabilisation des déchets (urbains et déchetterie)

Le déchetage des branches à Romanens regroupe 3 années (2008, 2009 et 2010) dû aux conditions météorologiques, d'où un surcoût exceptionnel de Fr. 16'000.- dans cet exercice.

Le taux de couverture par les taxes est de 70.6% (mais 80.2% en enlevant le surcoût exceptionnel)

*Aménagement du territoire* : essentiellement participation à l'ARG pour Fr. 33'315.-.

## **8. Economie : charges Fr. 27'224.- / produits Fr. 44'750.-**

2<sup>ème</sup> effet des ventes de terrain à Romanens : paiement et remboursement des diminutions aires agricoles

*Forêts* : la part au bénéfice 2009 du Triage forestier est meilleure que planifiée, avec un montant de Fr. 20'732.-

*Tourisme* : Cotisation ATG (association touristique de la Gruyère)

*Scierie* : location sur 3 mois en 2009. La scierie n'est plus louée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009.

## **9. Finances et impôts : charges Fr. 1'875'056.- / produits Fr. 4'342'245.-**

Les recettes proviennent principalement de l'impôt et plus particulièrement celui des personnes physiques.

*Personnes physiques* : Fr. 2'132'725.-

*Personnes morales* : Fr. 171'852.-

*Contribution immobilière* : Fr. 149'189.-

*Impôts sur les véhicules* : 122'751.-

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

*Gérance fortunes et dettes* : charges : Intérêts et amortissements obligatoires pour Fr. 215'661.- et charges et entretiens des immeubles de la commune pour Fr. 124'711.-

produits : imputations internes des intérêts et amortissements pour Fr. 245'948.-, loyers et charges des immeubles pour Fr. 270'722.- et parchets communaux pour Fr. 68'222.-

*Postes non ventilables* : charges : amortissements supplémentaires de Fr. 1'095'720.- et attribution aux réserves de Fr. 400'000.-

produits : bénéfice sur vente d'immeubles pour Fr. 431'072.15, recette extraordinaire pour la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine de Fr. 50'854.-, compensation RTP pour Fr. 15'134.-

Pour conclure, les comptes de fonctionnement 2009 bouclent avec un excédent de produits de Fr. 41'555.-.

### **Rapport de la commission financière**

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement 2009 tels qu'ils ont été présentés.

### **Ouverture à la discussion**

Aucune remarque

### **Approbaton**

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes de fonctionnement 2009 sont approuvés à raison de 59 oui et 8 abstentions (conseillers et boursière)



## COMPTES D'INVESTISSEMENT 2009

### 1. Ordre public

Achat du véhicule de pompiers, payé par la subvention ECAB de Fr. 53'700.- et la reprise de réserves pour Fr. 81'337.-

### 6. Transports

Fr. 133'757.- pour les routes, conformément au budget 2009.

### 7. Environnement

*Approvisionnement en eau* : Fr. 9'476.- de taxes de raccordements pour l'adduction d'eau à Romanens lors de la vente de terrains.

*Protection des eaux* : Fr. 123'829.- de taxes de raccordement pour les eaux usées à Romanens lors de la vente de terrain.

*Cimetière* : Fr. 24'240.- de frais pour la construction de la nouvelle zone pour les urnes funéraires

*Plan d'aménagement* : solde de factures pour le PAL Fr. 5'061.-

### 8. Economie

Réalisation de pistes forestières pour le débardage, partiellement subventionnées Fr. 30'345.- et 8'100.- de subvention.

### 9. Finances et impôts

Les ventes de terrains dans le quartier En l'Haut-des-Roches à Romanens ont rapporté plus de Fr. 434'874.-

Les comptes d'investissement 2009 se soldent avec un excédent de produits de Fr. 376'162.- pour un total de charges de Fr. 336'755.-.

### *Rapport de la commission financière*

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif aux comptes d'investissement 2009 et le propose à l'approbation de l'assemblée.

### *Ouverture à la discussion*

Aucune remarque

### *Approbation*

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes d'investissements 2009 sont approuvés à raison de 59 oui et 8 abstentions (conseillers communaux et boursière).

## ► 4. Renouvellement du mandat de fiduciaire

La nouvelle loi sur les communes du 16 mars 2006 impose que les comptes communaux soient contrôlés par une fiduciaire agréée, pour un mandat de 1 à 3 ans, reconductible, mais au maximum 6 ans consécutifs.

Cette désignation de l'organe de révision doit être approuvée par l'assemblée communale sur proposition de la commission financière.

M. le Syndic passe la parole au président de la commission financière, M. Jacques Pasquier.

M. Jacques Pasquier informe l'assemblée qu'après avoir fait des appels d'offres auprès de différentes fiduciaires, le choix s'est porté sur la fiduciaire BfB qui a déjà travaillé 3 ans pour la comptabilité de la commune. M. Gérald Guillaume ancien syndic de Sâles est responsable de cette fiduciaire.

### *Ouverture à la discussion*

Aucune remarque



### ***Votation***

Le renouvellement du mandat de la fiduciaire BfB est accepté à raison de 66 oui et 1 abstention (Jacques Pasquier, président de la commission financière).

## **► 5. Budget complémentaire 2010 pour le VDSL**

M. le Syndic donne une brève description de l'installation du VDSL et de son utilité :

Suite à des demandes directes de plusieurs habitants, la commune a fait un sondage l'automne dernier. Sur la base des résultats, le Conseil a demandé une offre à Swisscom pour équiper la commune en VDSL.

Le VDSL est une technologie permettant une vitesse de transmission de l'information plus élevée que l'ADSL actuellement en vigueur en Suisse. Outre une augmentation de la rapidité d'internet, cette technologie est nécessaire pour pouvoir obtenir la télévision par la ligne téléphonique.

Depuis la chambre principale de Sâles, trois nouvelles chambres reliées par fibre optique seront construites. De ces nouvelles chambres, les fils de cuivre actuels seront alors utilisés.

Dès la décision de l'assemblée, le projet de détail sera fait, mis à l'enquête publique et les travaux exécutés entre l'automne 2010 et le printemps 2011. La mise en service se fera dans le courant 2011.

Le coût total du projet est de 363'000.- ; la participation communale est de 247'200.-, plus TVA. Les finances communales nous permettent de ne pas faire d'emprunt ; la réserve créée tout à l'heure et le calcul des liquidités sont suffisants pour cet objet.

### ***Les questions à se poser***

*Pourquoi payer pour permettre à Swisscom de vendre SwisscomTV ?*

Le mandat de service public de Swisscom les oblige à nous fournir l'ADSL, ce qui est le cas. Comme c'était le cas à l'époque avec le téléseu, installer le VDSL dans toute la commune n'est pas assez rentable, d'où une demande de participation à la commune.

Swisscom accepte de participer pour équiper la commune, puis d'entretenir le réseau et les centrales. Si l'assemblée refuse l'investissement, il n'y aura pas de VDSL dans un avenir raisonnable.

*Pourquoi pas une autre entreprise ?*

A l'heure actuelle, Swisscom est la seule entreprise à proposer le VDSL. La télévision par l'électricité est annoncée depuis longtemps, mais n'est toujours pas disponible. La TV par téléseu arrive actuellement jusqu'à Vuadens, mais n'est pas encore dans la région et demandera également un investissement de la commune le cas échéant.

### ***Ouverture à la discussion***

**Jeff Nottage** : l'installation sera-t-elle aussi exploitée par les concurrents de Swisscom ?

**Jean-Marc Piguet** : non, car cette installation est financée par Swisscom et c'est eux qui l'entreprendront.

**Henri Charrière** : les ménages situés à l'extérieur de l'installation du VDSL doivent investir dans une parabole ?

**Jean-Marc Piguet** : ce n'est pas impossible que vous puissiez bénéficier du VDSL, car le réseau peut certainement arriver jusqu'à votre ménage, mais plus faiblement.

**Jean-José Ruffieux** : est-ce une véritable demande des citoyens ?

**Jean-Marc Piguet** : suite à de nombreuses demandes, nous avons effectué un sondage, nous avons eu 60 retours de personnes désireuses d'obtenir le VDSL. Le taux de retour n'est pas majoritaire, mais il faut prendre en compte que Sâles est déjà équipé, une partie de Maules, Romanens et Rueyres-Tr. peuvent bénéficier de l'accès, mais pas tout le monde car dès qu'il y a des abonnés, les lignes perdent de la puissance.



**Jacques Uldry** : la parabole n'est-elle pas plus profitable ?

**Jean-Marc Piguet** : le service n'est pas le même, en plus de l'accès à SwisscomTV, nous pourrions bénéficier d'internet avec un débit plus haut.

**Michel Descloux** : mon voisin a accès au VDSL mais pas moi, je souhaiterais vivement pouvoir profiter de SwisscomTV. Si nous avons les moyens d'investir dans cette installation, nous devons en profiter.

**Georges Donzallaz** : les gens sont-ils plus heureux avec ça ? Il y a quelques années la commune n'avait plus d'argent.

**Jean-Marc Piguet** : maintenant la commune est dans le bon sens et nous devons avancer.

**Nicolas Hassler** : la commune a remboursé ses dettes grâce aux ventes de terrains et l'augmentation de la masse des impôts y a aussi contribué. La dette par habitant est négative et nous avons donc la capacité d'investir.

**Jean-Marc Piguet** : la commune a fait très peu d'investissements ces dernières années.

**François Heusch** : est-ce que la fibre optique sera toujours d'actualité et utile pour les années futures ? N'est-ce pas un faux investissement ?

**Jean-Marc Piguet** : non ce n'est pas un faux investissement. La fibre optique est une technologie qui a de l'avenir.

**Jeff Nottage** : est-ce que Swisscom ne nous donne pas un ultimatum ?

**Jean-Marc Piguet** : Swisscom a mis cette installation dans son budget 2010, si nous n'acceptons pas, cet investissement sera proposé à une autre commune et l'installation sera retardée.

**Jean-José Ruffieux** : combien coûte l'abonnement pour avoir accès à SwisscomTV ?

**Jean-Marc Piguet** : environ 30.- par mois + l'ADSL, il y a plusieurs possibilités d'abonnements. Le coût équivaut à celui d'une parabole.

**Sébastien Frossard** : dans les 60 personnes du sondage, s'agit-il de personnes qui viennent d'arriver ou d'anciens citoyens ? Nous vivons en campagne et savons qu'il y a des désavantages.

**Jean-Marc Piguet** : ce n'est pas parce que nous sommes isolés que nous ne devons pas progresser.

**Georges Donzallaz** : ce n'est pas juste pour ceux qui ne pourront pas en bénéficier.

**Henri Charrière** : la commune paie pour l'accès à SwisscomTV mais pas pour ceux qui sont isolés et elle ne finance pas la parabole.

**Sylviane Girard** : c'est un principe de solidarité, pour chaque investissement il y aura toujours des personnes défavorisées.

M. le Syndic passe la parole au président de la commission financière M. Jacques Pasquier.

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport sur cet investissement et propose à l'assemblée d'accepter cet investissement.

#### **Votation**

Le budget complémentaire 2010 pour le VDSL est accepté à raison de 55 oui, 7 oppositions et 5 abstentions.

## **► 6. Eclairage public, décision de principe**

Suite à la demande de l'assemblée communale, le Conseil a analysé les possibilités de réduction de consommation d'énergie sur l'éclairage public. Un résumé a paru dans les 4 font la Une.



---

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'opter pour l'éclairage déconnecté de 1h00 à 5h00 sauf aux passages piétons.

***Ouverture à la discussion***

**Sylviane Girard** : les zones dangereuses et sombres resteront-elles aussi allumées comme pour les passages piétons ?

**Guy Savary** : non, seuls les passages piétons resteront éclairés.

**Jeff Nottage** : je propose à l'assemblée la solution de couper l'éclairage de 23h à 6h.

**Christian Savary** : je remercie le Conseil communal pour le projet, car c'est moi qui avait lancé l'idée.

**Bernard Oberson** : après avoir déneigé durant 10 ans les routes communales, je peux vous assurer qu'il y a du trafic à toute heure. L'éclairage est une sécurité pour tout le monde et surtout dans les zones habitées.

**Christian Perone** : ce n'est que des câbles et une horloge à programmer, nous pourrions faire un sondage après une année.

**Jean-José Ruffieux** : je remercie la commune de montrer l'exemple, cette démarche ne permettra pas d'économiser de l'argent mais c'est un geste écologique.

***Votation***

L'assemblée accepte de couper l'éclairage public de 1h00 à 5h00 à raison de 64 oui, 1 non et 2 abstentions.

► **7. Vente de terrain à la Joretta**

M. le Syndic passe la parole à Vincent Ruffieux, responsable du dicastère de l'aménagement.

Comme expliqué dans le bulletin communal, le Groupe E est intéressé à acheter une parcelle à la Joretta. Cette parcelle étant plus grande que la délégation de compétence octroyée au Conseil communal, (3'000m<sup>2</sup>), sa vente est soumise à l'assemblée communale.

Cette parcelle fait une surface de 6'984 m<sup>2</sup> et serait vendue à Fr. 80.-/m<sup>2</sup> selon décision de l'assemblée communale du 16 décembre 2008.

M. Ruffieux passe la parole à MM. Gachoud et Michel du Groupe E qui présentent leur projet à l'assemblée.

***Ouverture à la discussion***

**Jean-José Ruffieux** : quelles seront les retombées fiscales ?

**M. Gachoud** : Il y a des répartitions qui sont faites et les impôts des salariés du Groupe E qui habiteront dans la commune de Sâles.

**Mazzocato Marie-Rose** : le terrain est-il déjà équipé ?

**Vincent Ruffieux** : oui la zone est déjà équipée.

**Hélène Moret** : le Groupe E prend-il tout le reste de la zone ?

**Jean-Marc Piguet** : oui, mais il reste du terrain qui est prévu pour être mis en zone plus tard. La loi nous fixe un nombre de m<sup>2</sup> maximal à mettre à disposition.

**Georges Donzallaz** : combien de m<sup>2</sup> sont prévus pour la prochaine zone ? Car mes commons vont disparaître.

**Vincent Ruffieux** : la moitié, environ 7000m<sup>2</sup>

**Georges Donzallaz** : les commons font vivre mon exploitation. Combien le Groupe E nous versera d'argent par année ?





---

**Jean-Marc Piguet** : Nous ne savons pas exactement, tout dépend de la répartition

**Georges Donzallaz** : à force de vendre du terrain pour les entreprises, les parchets communaux disparaissent.

**Jean-Marc Piguet** : les agriculteurs ont accepté la mise en zone

**Georges Donzallaz** : les parchets sont ils remplacés par d'autres ?

**Jean-Marc Piguet** : oui, dans la mesure du possible.

#### **Votation**

La vente de terrain est acceptée à raison de 60 oui, 3 non et 4 absentions.

## ► 8. Divers

### **RER**

En décembre, le Conseil communal a écrit au Conseiller d'Etat M. Vonlanthen, qui nous a répondu fin janvier de manière très succincte. En parallèle, notre député Eric Menoud a déposé une question au Conseil d'Etat qui a tardé pour donner une réponse au moins aussi succincte. Le Conseil communal a depuis pu obtenir un rendez-vous avec le Conseiller d'Etat M. Vonlanthen le 3 mai 2010. Une délégation du Conseil, Eric Menoud et Charles Grandjean (qui a initié une plateforme facebook très active sur le sujet) y seront présents pour essayer d'obtenir le maximum pour la commune et la région dans cette affaire.

#### **Ouverture à la discussion**

Aucune remarque

### **La Poste**

Comme déjà annoncé l'année dernière, Sâles était sur la liste des offices menacés de fermeture. Le Conseil communal a reçu les représentants de la Poste le 22 février 2010 qui ont présenté les statistiques de fréquentation de la poste de Sâles et annoncé leur décision de fermeture. Leurs propositions auxquelles le Conseil communal devait prendre part, étaient le remplacement par une agence postale ou le service postal à domicile. A défaut, le Conseil communal a opté pour une agence postale, si possible. Après analyse et discussions, La Poste nous a proposé une solution d'agence postale au Bar chez Christiane, qui sera réaménagé en conséquence et que nous avons accepté. Les prestations de la poste sur le territoire communal sont ainsi maintenues pour l'essentiel (trafic de paiement, courriers, colis, affranchissements express, cases postales...) les limitations seront le retrait d'actes judiciaires (poursuites...) les paiements seulement par carte (postfinance, EC), les retraits en argent liquide ou sur annonce. Le changement prendra effet dans le courant de l'année. La Poste s'est engagée à trouver un autre poste à Mme Mesot.

#### **Ouverture à la discussion**

Aucune remarque

### **Remerciement Christian Savary**

Le Syndic remercie M. Christian Savary pour tout le temps consacré au service de la population. Le Conseil communal lui remet un présent.

#### **La parole est donnée à l'assemblée**

**Georges Donzallaz** : qu'en est-il de l'échange de terrain avec Joseph Bovet ?

**Jean-Marc Piguet** : l'échange n'a pas été encore fait.

**Georges Donzallaz** : il faut augmenter le prix de vente du terrain de la zone artisanale.

**Jean-Marc Piguet** : c'est une décision d'assemblée.

**Marius Magnin** : il y a énormément de trafic devant la boulangerie Mauron et c'est dangereux pour les enfants et les personnes âgées du foyer. Il faudrait créer un passage piéton.

**Jean-Marc Piguet** : ce n'est pas une décision de la commune, mais le Conseil peut en faire la demande à Fribourg auprès du service des ponts et chaussées. Nous prenons note de cette proposition.



**Jeff Nottage** : concernant le RER, y a-t-il une ligne de bus prévue et un arrêt à Sâles ?

**Jean-Marc Piguet** : oui il y aura un arrêt du bus à chaque gare (Sâles et Rueyres) et certainement dans les villages et peut-être un arrêt du RER à Sâles.

**Jeff Nottage** : il y a énormément de citoyens qui brûlent leurs déchets en plein air. Est-ce que la commune intervient ?

**Jean-Marc Piguet** : seul les déchets de jardin secs peuvent être brûlés. La commune a pour but de gérer les conflits sur dénonciation. Si ce n'est toujours pas respecté, la commune contacte la police.

**Anne-Marie Donzallaz** : nous trouvons énormément de déchets sur notre pré qui longe la route de la Joretta.

**Bernard Oberson** : demande si nous pouvons installer des poubelles pour crottes de chiens.

**Sylvie Oberson** : je me suis penchée sur la question, il y a environ 120 propriétaires de chiens sur la commune. Je suis en train de m'occuper de ce problème et vous aurez des nouvelles dès cet automne.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 22h15 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire adjointe



Le Syndic